

RECTO-VERSO : DIRECTION D'ÉCOLE

Numéro 10 – février/mars/avril 2024

Rédacteurs : Fanny GINIES / Laurent VIEU – Référents départementaux direction d'école

AGENDA DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS D'ÉCOLE :

20/02/2024

Ouverture AFFELNET
6ième

11/03/2024

orientation en ULIS école

Du 13 au 20 mars 2024

semaine des
mathématiques sur le
thème "Mathématiques :
l'important c'est de
participer !"

Du 18 au 23 mars 2024

Semaine des langues

Du 18 au 23 mars 2024

Semaine de la Presse

24 avril 2024

Date butoir pour le dépôt
des dossiers de
labellisation E3D

Période 4

Les cas échéant,
deuxième conseil d'école
à prévoir

Période 4

2^{ème} exercice PPMS (risques
majeurs) à prévoir

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Bulletin officiel n° 6 du 8 février 2024 : [Action éducative et climat scolaire - Lutter contre le harcèlement à l'école, une priorité absolue](#) - Circulaire du 2-2-2024 (NOR : MENE2403161C) | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

PUBLICATIONS A TITRE D'INFORMATION

- Publication de la DEPP : [Taille des classes du premier degré : une septième année de baisse consécutive](#) | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

À la rentrée 2023, la taille des classes du premier degré continue de diminuer dans les écoles publiques, que ce soit dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Cette tendance est particulièrement marquée depuis 2017, à la suite de la mise en œuvre des dédoublements de classes en éducation prioritaire.

- Publication de la DEPP : [Bien-être au travail des personnels de l'éducation et conditions de travail des enseignants](#) | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Le "Baromètre du bien-être des personnels de l'éducation nationale", réalisé par la DEPP depuis 2022, vise à suivre et comprendre l'évolution de la qualité de vie au travail des personnels exerçant dans les établissements scolaires. Les résultats de la deuxième édition du Baromètre sont ici présentés en regard d'une analyse portant sur les conditions de travail des enseignants en 2019. Cette dernière a été conduite à partir des résultats de l'enquête "Conditions de travail" de la Dares (le service statistique du ministère du Travail) qui permet de suivre l'évolution des risques psychosociaux au travail.

PUBLICATIONS SUR LE SITE DE LA DSDEN49

ETNA 49 – ressources métier s'étouffe d'une rubrique à destination des directrices et directeurs d'école du département :



Elaboré par le Groupe Départemental Direction d'école et les Référents Départementaux, cet espace a été conçu pour **réunir un ensemble d'informations et de ressources utiles aux directeurs et directrices d'école.**

En construction, il s'enrichira au fur et à mesure de vos besoins et de vos apports.

Le Parcours Educatif de Santé*

La politique éducative de santé dans le cadre de l'école de la confiance valorise la mise en place de conditions favorables à la réussite de l'élève en s'appuyant sur le **Parcours Educatif de Santé** mis en œuvre depuis la rentrée 2016 au sein des projets d'école et d'établissement.

Il regroupe les dispositifs qui concernent la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

Les enjeux et les missions de la promotion de la santé à l'école

Le développement de la promotion de la santé des jeunes dans le milieu scolaire participe à leur réussite éducative par la bonne acquisition des apprentissages tout en contribuant au bien-être.

Elle participe aussi à l'éducation à la citoyenneté en permettant l'acquisition de connaissances, de compétences et d'une culture nécessaire à la construction d'un individu et d'un citoyen.

Comment construire le Parcours Educatif de Santé ?

Après une phase d'évaluation des besoins de l'école, le Parcours Educatif de Santé s'inscrit dans le projet d'école dès sa création ou par avenant en fonction des modifications apportées.

La fiche **Projet école - actions programmées et partenaires proposée en Annexe 1** facilite le pilotage par la Directrice ou le Directeur d'école en synthétisant les propositions et les pistes d'actions envisagées par l'équipe pédagogique.

Le Protocole Santé Mentale*

Il s'agit de faciliter le **repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychologique**, chaque membre de la communauté éducative pouvant contribuer aux différentes étapes de ce protocole selon ses compétences et ses fonctions. **Il est essentiel que la dimension psychologique reste l'expertise des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale** (médecins et psychologues de l'éducation nationale).

Les familles sont associées et informées en amont de l'existence du protocole dans l'école. Elles sont partie prenante de la solution à toutes les difficultés repérées et doivent être contactées lorsqu'une situation de souffrance psychique est identifiée chez un élève (sauf dans les cas prévus par la loi en cas de danger imminent pour l'élève).

Une fiche d'aide au repérage d'élèves en souffrance psychique peut être remplie par toute personne témoin d'une situation de souffrance psychologique (**Annexe 2**).

En attendant la constitution du pôle ressource, cette fiche peut être adressée l'IEN qui orientera la demande.

* cliquez sur le lien pour rejoindre la page dédiée sur ETNA

Pour toutes demandes : refdirsdn49@ac-nantes.fr

